

## Liste des documents requis pour la demande selon l'art. 21 al. 1 LN (à signer et renvoyer avec la demande)

<b>Sauf indication contraire, prière de joindre à la demande les documents <u>originaux</u> indiqués</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>"Certificat de famille" pas plus vieux que 6 mois</b> , délivré par l'office d'état civil du lieu d'origine du <b>conjoint suisse</b> En cas d'inclusion d'enfants étrangers mineurs issus de relations précédentes, voir au verso
<input type="checkbox"/>	En cas de <b>naturalisation ordinaire</b> du conjoint: - copie du décret cantonal de naturalisation (pas l'autorisation fédérale de naturalisation) <b>ou</b> - copie de la "Preuve du droit de cité pour les citoyens suisses", à demander par le conjoint suisse auprès de l'office d'état civil de son lieu d'origine
<input type="checkbox"/>	En cas d'un <b>précédent mariage</b> : copie de l'acte de mariage et du jugement de divorce
<input type="checkbox"/>	Copie du <b>titre de séjour</b> valable en Suisse
<input type="checkbox"/>	<b>Photo-passeport du requérant</b> - à coller sur la première page du formulaire
<input type="checkbox"/>	<b>Attestations de chacune des communes de domicile</b> pour les cinq dernières années en Suisse
<input type="checkbox"/>	<b>Extrait du registre des poursuites</b> , de date récente, pour les cinq dernières années (avec indications des éventuels actes de défaut de biens), au nom du requérant <b>et de son conjoint</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Confirmation des autorités fiscales</b> , de date récente, indiquant que les impôts communaux, cantonaux et l'impôt fédéral direct sont payés pour les cinq dernières années, selon la taxation définitive Cf. modèle sous <a href="http://www.sem.admin.ch">www.sem.admin.ch</a> > Entrée & séjour > Nationalité suisse/naturalisations > Procédure de naturalisation > Naturalisation facilitée
<input type="checkbox"/>	Si la langue maternelle du requérant n'est pas une langue nationale suisse: - <b>attestation</b> de fréquentation de l'école obligatoire dans une langue nationale pendant min. 5 ans <b>ou</b> - <b>attestation</b> de formation niveau secondaire II ou tertiaire dans une langue nationale <b>ou</b> - <b>certificat de langue / passeport des langues</b> (au minimum niveau B1 à l'oral et A2 à l'écrit) selon la <a href="http://www.fide-info.ch">Liste des certificats reconnus</a> sous <a href="http://www.fide-info.ch">www.fide-info.ch</a>
<input type="checkbox"/>	- <b>Attestation de travail</b> , de date récente, de l'employeur <b>ou</b> - Documents qui confirment une <b>activité lucrative indépendante</b> <b>ou</b> - <b>Attestation scolaire</b> ou de formation <b>ou</b> - <b>Attestation</b> de la caisse suisse de compensation (en cas de prestations AVS/AI)
<input type="checkbox"/>	<b>Attestation des autorités d'aide sociale</b> , de date récente, selon laquelle aucune prestation n'a été perçue au cours de trois dernières années avant la demande ou document attestant le remboursement total des prestations Cf. modèle sous <a href="http://www.sem.admin.ch">www.sem.admin.ch</a> > Entrée & séjour > Nationalité suisse/naturalisations > Procédure de naturalisation > Naturalisation facilitée
<input type="checkbox"/>	Déclaration concernant le respect de la sécurité et de l'ordre publics
<input type="checkbox"/>	Déclaration concernant l'union conjugale

<input type="checkbox"/>	Autorisation en vue de l'obtention de renseignements
<b>En cas d'inclusion d'enfants étrangers mineurs issus de relations précédentes</b>	
<input type="checkbox"/>	Au lieu d'un "Certificat de famille", un " <b>Certificat relatif à l'état de famille enregistré</b> ", pas plus vieux que 6 mois. Celui-ci doit être commandé auprès de l'office d'état civil du lieu d'origine du conjoint suisse avec une référence explicite aux enfants mineurs issus d'une relation antérieure
<input type="checkbox"/>	<b>Document attestant de l'autorité parentale</b> , de date récente, muni d'une traduction certifiée dans une langue nationale, <b>ou</b> déclaration écrite du père/de la mère de par laquelle il/elle donne son accord à la naturalisation de son enfant  Si l'enfant réside en Suisse, l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de son lieu de domicile est compétente pour délivrer ce document
<input type="checkbox"/>	Copie du titre de séjour valable
<b>En plus, dès l'âge de 12 ans:</b>	
<input type="checkbox"/>	Si la langue maternelle n'est pas une langue nationale suisse: a. <b>attestation</b> de fréquentation de l'école obligatoire dans une langue nationale pendant au moins 5 ans <b>ou</b> b. <b>attestation</b> de formation au niveau secondaire II ou tertiaire dans une langue nationale <b>suisse ou</b> c. <b>certificat de langue / passeport des langues</b> (au minimum niveau B1 à l'oral et A2 à l'écrit) selon la <u>Liste des certificats reconnus</u> sous <u>www.fide-info.ch</u>  Pour les enfants et adolescents jusqu'à 15 ans qui ne peuvent prouver les compétences linguistiques selon les lettres a.-c:  - <b>confirmation de l'école /des écoles</b> pour la durée totale de fréquentation de l'école en Suisse <b>et</b> - <b>copie des bulletins scolaires</b> pour la durée totale de fréquentation de l'école en Suisse
<input type="checkbox"/>	<b>Confirmation de l'école ou de formation ou copie du contrat d'apprentissage</b> , de date récente
<b>En plus, dès l'âge de 16 ans:</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>Extrait du registre des poursuites</b> , de date récente, pour les cinq dernières années (avec indications des éventuels actes de défaut de biens)

Par votre signature, vous confirmez avoir pris connaissance de la feuille d'information concernant l'article 21 alinéa 1 LN et avoir annexé les documents requis pour la demande.

**Date** .....

**Signature du requérant** .....

**Enfants étrangers mineurs du requérant dès l'âge de 16 ans, inclus dans la demande de naturalisation** .....

**Signature(s)** .....

.....